



MAISON DES PERSONNES HANDICAPÉES DE SEINE-ET-MARNE

MDPH77

MAINTIEN DE L'ACCUEIL AU PUBLIC



L'accueil physique de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Seine-et-Marne reste ouvert au public sans rendez-vous, aux heures habituelles, dans le strict respect des recommandations sanitaires en vigueur.

Créé le: 28/08/2020

Durant la période de confinement, la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.)77, comme tous les services publics, a suspendu son accueil physique et a continué à accompagner les personnes en situation de handicap et leurs proches, en déployant dès le 16 mars un accueil téléphonique renforcé.

Cet accueil téléphonique renforcé se poursuit à l'identique sur les mois d'été, puis à la rentrée de septembre en étroite collaboration avec la plateforme téléphonique départementale (01 64 14 77 77).

Concernant les échanges électroniques avec les usagers et les partenaires, une réponse est assurée sans discontinuité avec un délai de réponse inférieur à 5 jours ouvrés. Pour faciliter les démarches des usagers, les réponses téléphoniques et mails sont à privilégier.

L'accueil physique de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.) est de nouveau ouvert au public sans rendez-vous, du lundi au mercredi de 9 h à 12h 30 et de 13h30 à 17 h, le jeudi de 9 h à 17 h et le

vendredi de 9 h à 12 h 30, dans le strict respect des recommandations sanitaires en vigueur pour assurer la protection de la santé des personnes accueillies et des professionnels de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.) 77 :

- Port du masque obligatoire,
- Utilisation obligatoire de gel hydro alcoolique à l'entrée de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées.),
- Distanciation physique,
- Une personne par rendez-vous ou un seul accompagnateur,
- Désinfection des bureaux après chaque passage.

Pour tous renseignements sur les dispositions mises en œuvre par la ville de Savigny-le-Temple pour l'accès depuis la gare, nous vous invitons à consulter le site de la mairie (<https://www.savigny-le-temple.fr/content/port-masque-obligatoire-au-centre-ville-a-proximite-commerces>).